



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

CONDITIONS DE TRAVAIL INACCEPTABLES DANS LES SITES DÉPORTÉS :

L'INSPECTION DU TRAVAIL EST D'ACCORD AVEC NOTRE CONSTAT

La DOTC des Yvelines développe le regroupement des centres courrier et met en place de plus en plus de sites déportés pour la prise en charge des moyens de distribution.

Certains de ces sites ont des conditions de travail que la CFDT trouve inacceptable et l'a dénoncé fortement auprès des Directeurs d'Établissements et de la DOTC lors des Comités Techniques.

Rien n'y fait, la DOTC ne veut rien entendre, sous prétexte de la nécessité de faire des économies et malgré tous les discours sur l'amélioration des conditions de travail, du bien-être au travail, elle traite ses agents comme des « pions » qui peuvent bien avoir des conditions dégradées pour atteindre ses propres objectifs.

Devant l'impossibilité d'être entendu par la DOTC, la CFDT a pris ses responsabilités et a interpellé l'Inspection du Travail concernant le site le plus dégradé, celui de Villennes sur Seine mis en place lors de la réorganisation de Chanteloup les vignes.

Les constatations de l'Inspecteur du Travail lors de sa visite sont claires et précises :

- ▶ **«Ce parking est sale avec présence de graffitis sur les murs et des odeurs nauséabondes ;**
- ▶ **Ce local est humide, rempli de toiles d'araignées et de poussières ;**
- ▶ **Il ne possède pas de branchement d'eau potable, pas de chauffage bien que des vestiaires non séparés hommes, femmes, y soient installés ...»**

L'inspecteur rappelle ensuite les principes généraux de prévention contenue dans le code du travail :

«L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs»

Sont ensuite rappelées quelques règles élémentaires comme :

- ▶ **Les locaux sont tenus dans un état constant de propreté**
- ▶ **Dans les locaux l'air doit être renouvelé soit de façon mécanique soit par des ouvertures sur l'extérieure**
- ▶ **Les locaux sont chauffés durant la période froide et une température convenable doit y être maintenue**
- ▶ **Un rappel sur les vestiaires et lavabos qui doivent être dans des lieux aérés et chauffés, propres et qui doivent être séparés pour les travailleurs masculins et féminins...**

Pour la CFDT, la mise en place des organisations innovantes doit se faire dans le respect des agents, en prenant soin de ne pas dégrader leurs conditions de travail et leur équilibre.



En conclusion l'inspecteur du Travail demande à La Poste de se conformer aux dispositions réglementaires et de l'informer des dispositions prises pour remédier aux infractions constatées.

Pour la CFDT il est urgent que la DOTC des Yvelines change son fusil d'épaule et prenne ENFIN le temps de négocier avec les représentants syndicaux pour trouver des solutions où La Poste et le Personnel y trouvent son compte.

Etre obligé de faire appel à l'inspection du travail pour faire respecter les minimas du code du travail dans une entreprise qui se veut modèle dans le dialogue social et dans le bien-être au travail est un comble...

**S'engager pour
chacun,
agir pour tous**

La CFDT appelle la DOTC à stopper l'avance à marche forcée qu'elle impose à son personnel en ne tenant nul compte des avis émis par leurs représentants.

Pour la CFDT les conditions de travail de tous les agents est une priorité, nous espérons trouver dans les Yvelines des interlocuteurs avec qui par la concertation et la négociation nous pourrions permettre à toutes et tous d'être gagnant.

Dans le cas contraire il est clair que la CFDT prendra ses responsabilités et utilisera tous les moyens à sa disposition pour faire entendre la voix des Postières et des postiers des Yvelines.

EN 2014 VOTEZ CFDT  **AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Bulletin d'adhésion à la CFDT

NOM (M., Mme, Mlle).....Prénom..... Date de naissance.....

Adresse personnelle.....

Code postalVille.....

Etablissement..... Ville.....

Niveau de fonction..... Salaire net imposable..... Indice brut.....
ou grade de reclassement

J'adhère au syndicat CFDT SF3C, affilié à la Fédération Communication, Conseil, Culture.

Je souhaite un paiement automatisé des cotisations tous les mois. Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.

Date Signature :



cfdtf3c.org

SYNDICAT FRANCIEN COMMUNICATION CONSEIL CULTURE

23 rue d'Alleray 75015 PARIS

Tél : 01 40 29 82 00

Fax : 01 40 29 82 10

contact@cfdtf3c.org